

# LA GAZETTE DE VILLE-SUR-YRON

## N°110



### Le mot de la Maire



### SOMMAIRE

- 1 : Le mot de la Maire
- 2 : La vie du village
- 3 : Le portrait
- 4 : Caméras des Champs
- 5 : La chronique de Luc
- 6 : AFR
- 7 : AFR
- 8 : Infos en vrac
- 9 : Voirie
- 10 : La vie du village
- 11 et 12 : Infos foyer rural

MAIRIE DE  
VILLE-SUR-YRON  
15 rue du Château  
54800 Ville-sur-Yron  
TEL: 03.82.33.91.70

MAIL:  
[mairie.villesuryron@  
wanadoo.fr](mailto:mairie.villesuryron@wanadoo.fr)

SITE: [villesuryron.fr](http://villesuryron.fr)

Cette gazette de l'été 2023 marque la moitié d'un parcours de 6 ans. Nous sommes, ce qu'on appelle, à mi-mandat. Prenons quelques instants et jetons un œil dans le rétroviseur. On y aperçoit plusieurs projets menés par la municipalité, parfois en coopération avec les habitants et le monde associatif.

Regardons de plus près : ici on flâne aux abords de la nouvelle place du village, là on regarde l'église et ses nouvelles tuiles, un peu plus loin, on pousse la porte du cimetière nouvellement végétalisé ... ces projets menés malgré la pandémie, les contraintes financières, la pénurie de certains matériaux ne seront pourtant pas les derniers ! D'autres sont en cours :

Celui du café associatif tout d'abord : les éléments finaux concernant l'appel d'offres ont été transmis aux services européens et sont en instruction. La procédure est longue, me direz-vous..., mais lorsqu'on espère 70% de soutien financier de la part de l'Union Européenne, il faut savoir faire preuve de patience ...

L'amélioration énergétique du bâtiment de la mairie : nous vous l'annonçons dans la gazette précédente et prévoyons la rénovation de la toiture, l'isolation des combles à l'aide de matériaux bio-sourcés et le remplacement des fenêtres. Ici, aussi, les dossiers ont été déposés auprès des cofinanceurs. Si nous bouclons le plan de financement, les travaux pourront débuter dans les prochains mois.

Enfin, je ne détaillerai pas davantage le projet mené par l'Association Foncière de Remembrement de Ville-sur-Yron concernant la rénovation des chemins ruraux. Je laisserai le soin aux membres de cette association de vous présenter ce projet audacieux et bénéfique pour la commune.

Je terminerai ce mot en soulignant l'investissement et le dynamisme d'une équipe municipale, composée d'anciennes et nouvelles têtes, qui travaille sans relâche depuis 3 ans, afin d'entretenir et de faire vivre notre commune. La tâche est parfois lourde, énergivore et chronophage, mais elle reste noble et collective.

Mes dernières pensées iront à Estelle Boulay, qui après plus de 10 ans passés à la commune, en tant qu'agente technique communale, quittera la collectivité dans les prochaines semaines. Je la remercie pour l'ensemble du travail fourni, son implication et sa motivation à fleurir notre joli village.

Je vous souhaite un bel et doux été, réparateur et ressourçant, agréable et rafraichissant.

Maud Lorenzi

# LA VIE DU VILLAGE

## EMPLOYE COMMUNAL

Benjamin Dumon a été embauché le 1er mars 2023 pour une durée de 6 mois reconductible.

Ce jeune employé communal est enthousiaste et motivé à l'idée de débiter sa carrière au sein de l'administration publique locale. Fraîchement sorti de ses études, il apporte avec lui une grande dose d'énergie, de curiosité et de volonté d'apprendre.

Malgré son jeune âge, il est motivé à se former continuellement et à acquérir de nouvelles compétences pour progresser au sein de la commune.

N'hésitez pas à lui apporter votre aide en lui indiquant dans ses tâches, un oubli ou tout autre chose.



## REPAS DES ANCIENS Le 27 mars 2023

Les membres du CCAS, le conseil municipal et le foyer rural ont accueilli 58 convives à l'occasion du repas des anciens de plus de 55 ans. Une belle initiative pour rassembler et célébrer la communauté !

Félicitations à M. Gérard Mangin, notre doyen, pour avoir fêté son 90<sup>e</sup> anniversaire le 22 mars.



## CEREMONIE DES NOUVEAUX HABITANTS ET DES MAISONS FLEURIES Le 07 avril 2023

Nous avons eu le plaisir d'accueillir les nouveaux habitants et de célébrer les lauréats du concours des maisons fleuries. Félicitations à tous les gagnants à qui la commune a

### Lauréats au Concours des Maisons Fleuries 2022

- 1 Mme Schwartz Clarisse
- 2 M. et Mme Simon Bernard
- 3 M. et Mme Tanczak
- 4 M. et Mme Labarre
- 5 M. et Mme Rudinski
- 6 Mme Thil Dominique
- 7 M. et Mme Simon Pascal
- 8 M. et Mme Jacquemin
- 9 M. Nez Gilbert
- 10 Mme Pion Evelyne

remis des bons d'achats de 15 à 50€. Le concours des maisons fleuries est une initiative qui encourage l'embellissement de la commune et récompense les efforts des résidents. Les gagnants méritent toutes nos félicitations pour leur travail acharné et leur créativité.



# LE PORTRAIT

## Secrétaire de mairie, une place essentielle dans la vie de la commune rurale

**JACQUES SCHWARTZ:** On dit que dans les communes rurales, les secrétaires sont de vrais couteaux suisses. Ce qui peut paraître au premier abord un peu péjoratif mais bien au contraire. Elles doivent savoir tout faire et sont la plupart du temps la doublure du maire, son binôme en quelque sorte, toi qui es en place depuis plus de 25 ans comment as-tu vécu l'évolution de ta carrière ?

**CORINNE BOUR:** Couteau suisse : il y a sans doute plus élégant pour définir le métier de secrétaire de mairie. C'est un métier qui demande des connaissances dans de nombreux domaines effectivement !

Lorsque monsieur Guilhen m'a recrutée, il m'a dit : "Je n'ai pas besoin d'un gratte-papier mais d'une assistante".

Donc, tout est dit, il faut épauler le maire dans toutes ses fonctions.

Comment je vis l'évolution de ma carrière? En ce qui concerne purement le métier, l'informatique et la dématérialisation ont pris énormément de place, sans l'outil informatique.. impossible de travailler. Toutes les tâches du métier se traitent ainsi et il faut s'adapter .. parfois seule et sans compter les réformes qui passent aussi par là.

Je dirais que c'est compliqué .. et il n'en demeure pas moins les lourdeurs et lenteurs administratives.

Pour exemple: Quand j'ai commencé dans le métier, un administré obtenait sa carte nationale d'identité en 3 semaines .. désormais c'est le délai minimum pour obtenir le rendez-vous et encore ce n'est plus dans notre mairie ; il faut se rendre dans une mairie équipée d'une station de recueil. Le contact "physique" avec l'administré se perd et c'est regrettable !

**JS:** On a l'impression que le job est de plus en plus en tension, que c'est de plus en plus difficile de recruter. Selon toi qu'est-ce qui peut attirer dans ce métier ou à contrario rebuter ?

**CB:** C'est vrai, on a beau être à la campagne dans un écrin de verdure et j'entends souvent le chant du coq et les poules des voisins de la mairie .. cela c'est le cadre idyllique.. mais le métier exige d'être réactif. Il faut respecter les contraintes administratives de délais pour les dépôts de demandes de subvention, l'urbanisme, le paiement des factures, les logements, les salaires et le quotidien ; le quotidien qui ampute beaucoup le temps !

C'est un métier enrichissant car il aborde de nombreux domaines, l'urbanisme, les finances et la comptabilité, le droit, l'état civil, le social, les relations avec les services de l'Etat, etc..

Il est intéressant car on travaille seule ou pas, soit en duo avec le/la maire, et/ ou en équipe avec tous les élus. C'est variable et il faut composer avec cela ! C'est aussi un peu de management !

Il faut travailler avec le ou la maire en véritable concertation.. c'est essentiel pour le suivi des affaires communales, c'est un peu comme un couple !

C'est peut-être trop d'investissement pour les nouvelles générations !

**JS:** Un débat a l'air de s'ouvrir au niveau national où l'on prend enfin conscience qu'il faut peut-être revaloriser cette fonction à sa juste valeur au regard des compétences requises. Qu'en penses-tu ?

**CB:** Très bien, il est temps que les politiques prennent conscience du problème du remplacement des secrétaires de mairie qui vont partir à la retraite. Ce sont 150 secrétaires prochainement sur la Meurthe-et-Moselle à l'horizon 2026, ce au moment des élections municipales !!

Un diplôme vient d'être créé, c'est bien ! Il faudra que les effectifs soient au rendez-vous !

Pour être franche, le métier n'est pas connu et reconnu. Une revalorisation du statut s'impose et il va de soi du salaire au regard des responsabilités !

**JS:** Bon nombre d'entre vous sont obligés de travailler dans plusieurs collectivités. Pour ton cas personnel le fait d'exercer dans 2 communes est plutôt un avantage ou un handicap ?

**CB:** Travailler dans deux collectivités, c'est un avantage car on aborde des sujets différents d'une commune à l'autre... L'inconvénient, c'est le temps consacré à chaque commune... il est limité de ce fait !

La commune de Ville sur Yron est très dynamique, il faudrait plus de temps ou de bras pour tout mener ! Donc, il faut fixer des priorités... ce n'est pas toujours facile.

**JS:** Au final si c'était à refaire choisirais-tu le même parcours professionnel ?

**CB:** Sincèrement, je ne sais pas, je ne me suis jamais posée la question. J'en déduis donc que c'est un métier qui me convient. Je ferai le bilan au moment de la retraite .. c'est encore loin.

# CAMERAS DES CHAMPS

Pour l'édition 2023 qui s'est tenue du 4 au 7 mai, nous avons retrouvé une fréquentation comparable à celle de 2019 avec des soirées particulièrement animées autour de débats sur les questions environnementales, agricoles et sur l'impact particulier du dérèglement climatique sur la vie des ruraux. Dès la première séance à l'Espace Gérard Philippe à Jarny le 14 avril, nous avons senti que le public, serait là... Nous pouvons dire que le festival a été un bonne édition comme le bilan complet, bientôt disponible, le montrera. L'année a été particulièrement satisfaisante par la réussite des animations en direction des jeunes publics, écoliers et lycéens, réalisation de film, ateliers sur le thème de la transition climatique, leçon de cinéma à Jean Zay et accueil plein d'intérêt des lycéens de Landres notamment..... Comme chaque année, sans le soutien financier de tous ceux qui nous accompagnent depuis longtemps, sans la contribution de tous les bénévoles, le festival n'aurait pas pu se tenir et le foyer rural les en remercie tous...

Tous les films étaient en projection libre et gratuite et concourraient pour les 3 prix du jury et le prix du public. Un jury, composé de personnalités représentant les médias, les sciences humaines, des professionnels de l'audiovisuel, habitants des environs, étudiants en



formation en sciences sociales ou cinéma ... attribue 3 prix officiels et un prix d'encouragement, le prix Daniel Guilhen. Un prix du public est venu récompenser le film le plus apprécié par les spectateurs et un jury lycéen a aussi décerné une récompense tout comme le magazine « Village » avec qui nous sommes en lien depuis des années. Pour la remise des prix plusieurs élus et responsables étaient présents, accueillis par Maud Lorenzi maire de la commune.

Luc Delmas



## PALMARÈS 2023

### Grand Prix

**DES CAILLOUX DANS LA CHAUSSURE**

Réalisé par Mickaël Damperon

### 2e Prix du Jury

**ZUT - ZONES URGENTES À TRANSFORMER**

Réalisé par François de Saint Georges

### 3e Prix du Jury

**MON COUSIN AGRICULTEUR**

Réalisé par Marine Guizy

### Prix d'encouragement « Daniel Guilhen »

**TOUT CE QUE CES ARBRES ONT VU**

Réalisé par Solen Chouvet

### Prix du Jury lycéen Région Grand Est

**MON COUSIN AGRICULTEUR**

Réalisé par Marine Guizy

### Prix du Public et des habitants

**DES CAILLOUX DANS LA CHAUSSURE**

Réalisé par Mickaël Damperon

### Prix Village Magazine

**DES CAILLOUX DANS LA CHAUSSURE**

Réalisé par Mickaël Damperon

## Choléra Morbus et déplacement du cimetière au milieu du XIXe siècle

Les grandes pandémies avaient presque disparu de nos univers, du moins dans nos régions, et voilà que les années Covid nous rappellent les temps d'angoisse et de mortalité et que reviennent les débats autour des médecins, des remèdes et des vaccins. Sans faire une étude exhaustive du sujet on peut rappeler qu'au XIXe siècle plusieurs épidémies de choléra, ont sévi dans la contrée. En 1832, en 1854 et en 1866 en particulier.<sup>1</sup>

*Le choléra est une maladie épidémique infectieuse aiguë, caractérisée par des vomissements et des diarrhées. Elle est causée par le vibrion cholérique, un bacille, découvert en 1884, par le savant allemand Robert Koch (1843-1910), prix Nobel de médecine en 1905.*

Le choléra survient assez brutalement et se répand plutôt dans les populations les plus démunies, en particulier au moment de la soudure<sup>2</sup>. Comme aujourd'hui en Afrique de Sud.

La commune de Ville-sur-Yron ne sera pas épargnée à la fin de l'été 1854 avec 8 cas et 7 morts.

Qui sont les 7 morts du choléra en août- septembre 1854?

François Auguste **Rénée** âgé de 10 ans, fils de Jean Sébastien **Rénée**, est mort le 31 août. Marie Anne **Barthelemy** décédée le 9 septembre 1854, a 33 ans; elle est l'épouse de Philippe **Fristot**, 35 ans pâtre à Ville-sur-Yron. Puis Jean **Pariselle** 49 ans cordonnier meurt le 7 septembre suivi de sa fille âgée d'un an, Marie Virginie, le 8 septembre. Jean Sébastien **Rénée** 42 ans journalier, époux de Marie **Harmant** est mort le 19 septembre. Rosalie **Fristot** déjà orpheline, meurt à l'âge de deux ans le 21 septembre. Ensuite Thérèse **Lhermitte** 28 ans épouse d'Alexandre **Havette** décède le 24 septembre.

Sur les huit cas recensés sept ont donc succombé. On comprend mieux pourquoi le conseil municipal va, dans le cadre d'un dispositif décidé en haut lieu, procéder au déplacement du cimetière, loin des habitations. Et dans l'urgence, face à l'épidémie qui menace, le conseil a réfléchi à toute une série de dispositifs annexes pour ce prémunir de l'épidémie.<sup>3</sup>

Le 15 août 1854, le conseil municipal de Ville-sur-Yron, se réunit en session ordinaire ; sont présents Monsieur **Crosse**, **Pariselle Jean**, **Louis**, **Pariselle A**, **Jullien**, **Joyeux** et **Vivien**. : « Le maire expose que le choléra morbus se propageant dans les communes environnantes, il est de son devoir, dans la prévision de l'invasion de l'épidémie dans la commune, de proposer aux conseillers l'adoption de mesures propres à en atténuer les effets. [...]

1° aucune inhumation ne sera faite à l'avenir dans le cimetière actuel situé dans l'intérieur du village, et dont le sol ne peut être creusé à plus 1m,20 de profondeur.

2° il sera établi un nouveau cimetière sur le terrain communal « **Les pointes sur la Cour au Pont** » ; les victimes du choléra seront inhumées dans ce lieu ; le conseil s'occupera ultérieurement du soin de faire élever un mur sur le périmètre de ce champ de repos. »

En fait l'épidémie restant limitée, on ne sait si les morts y ont été ensevelis, mais aucun mur n'a été édifié... Le maire s'est limité à résilier le bail pour le terrain en question ...

Le conseil propose alors un terrain communal pour les sépultures [...] « considérant que le cimetière [...] situé au centre des habitations, 4[...] fournit une cause d'insalubrité et qu'il importe de le faire disparaître dans l'intérêt des habitants. [et que] l'emplacement indiqué par le conseil pour le nouveau cimetière paraît réunir les conditions de situation déterminée par le décret du 23 prairial an XII<sup>5</sup>, arrête :

1° le cimetière actuel de Ville-sur-Yron est supprimé.

2° le choix du terrain indiqué par le conseil sera soumis à l'enquête de commodo et incommodo, exigée par l'ordonnance du 6 décembre 1843...»

Quelques mois plus tard, le 28 décembre 1854, l'enquête confiée à M. Mathieu percepteur à Hannonville, nommé commissaire, va entériner le choix du terrain au lieu dit « **La Croix au Champ** »<sup>6</sup> Le rapport note que le « [...] lieu séparé de toute habitation par une distance de 250 m, est situé au sud-est du village et que dans cette localité, les vents d'Ouest et de Nord-Ouest règnent presque exclusivement ; considérant que l'emplacement est assez vaste pour l'emploi auquel il est destiné, ainsi qu'il va être démontré : il résulte du plan ci-joint dressé par l'instituteur de la commune que la superficie du terrain est de 1290 m<sup>2</sup> la population de la commune est de 390 individus ; de l'année 1845 à 1854 inclusivement, le nombre de décès dans la commune, s'élève à 88, en moyenne neuf décès par an. Le chiffre des décès de ces 10 années qui en compte le plus est 14. Prenant par excès de prévoyance, le nombre 16 pour terme moyen et non celle qui est avec ces conditions, qu'une inhumation nouvelle ne sera faite dans la même fosse qu'à chaque période de 10 ans, **il faut un emplacement capable de contenir 160 sépultures.** D'après l'article 9 de l'arrêté de M. le préfet de la Moselle du 8 avril 1850, chaque fosse doit occuper une superficie de 3 m<sup>2</sup>, y compris la distance qui sépare les fosses ...

Et les habitants se sont présentés dans l'ordre suivant

1° **Christophe Watrin**, instituteur à Ville-sur-Yron âgé de 35 ans n'a fait aucune opposition au projet d'emplacement [...] et a signé.

2° **Jean Havette** rentier de Ville-sur-Yron âgé de 79 ans, a déclaré être du même avis et a signé.

3° **Alexandre Henrion**, maçon âgé de 51 ans, lequel a déclaré aussi consentir à l'emplacement et a signé.

4° **Antoine Lafontaine** maçon à Ville-sur-Yron, âgé de 60 ans a aussi déclaré que l'endroit [...] était le plus convenable que l'on puisse trouver et a signé.

5° **Dominique Baudouin** cultivateur à Grizières, a déclaré être du même avis et a signé

6° **Nicolas Havette** propriétaire âgé de 56 ans a déclaré être consentant que le cimetière soit établi sur le terrain dont s'agit et a signé

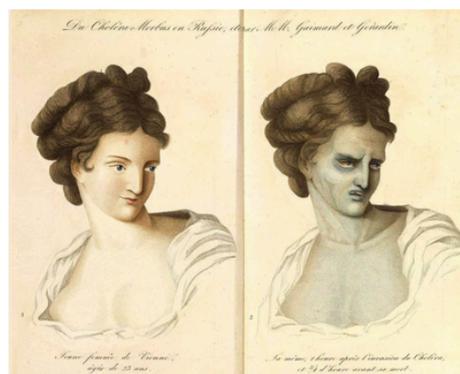
7° **Louis Eugène Ragot** âgé de 42 ans demeurant à la Ville aux Prés, a déclaré être du même avis.

8° **Jean-Baptiste Lafontaine** âgé de 36 ans domicilié à Ville-sur-Yron, a déclaré être du même avis et a signé

9° **Jean Nicolas Novéant** propriétaire à Ville-sur-Yron, âgé de 58 ans lequel a déclaré être du même avis.

10° **Jean-Pierre Frochard**, charron à Ville-sur-Yron, âgé de 60 ans a également consenti et a signé

11° **Michel Crosse**, cultivateur âgé de 27 ans a déclaré être du même avis et a signé Michele Crosse.



La maladie provoque une cyanose qui colore en bleu le visage. De là viendrait l'expression "peur bleue".

<sup>1</sup> En Lorraine les épidémies se suivent au XIX<sup>e</sup> siècle, 1932, 1849, 1854-1855, 1865-1866, 1873 et la dernière en 1892.

<sup>2</sup> Fin de l'année récolte. Le choléra se transmet par l'eau souillée et les mauvaises conditions d'hygiène, la misère... Il évolue en trois phases... d'abord des signes assez banals, diarrhées, coliques, nausées, fatigue, simples signes d'embarras gastriques... Puis une période caractérisée par des selles liquides incolores, des vomissements et de violentes douleurs. On constate une dénutrition rapide, une soif très vive... Enfin une phase terminale de cyanose, avec des plaques violacées, marbrées. Le pouls devient imperceptible, la respiration se ralentit et le malade succombe.

<sup>3</sup> Extrait du registre des délibérations du conseil de la commune de Ville-sur-Yron. le 17 août 1854 signé du maire Vivien.

<sup>4</sup> Traditionnellement les cimetières étaient contigus aux églises (le Church Yard anglais, le jardin de l'église) Le premier plan cadastral nous le montre, comme la grande porte surmontée d'un superbe linteau historié, sur le côté ouest de l'église.

<sup>5</sup> 12 juin 1804.

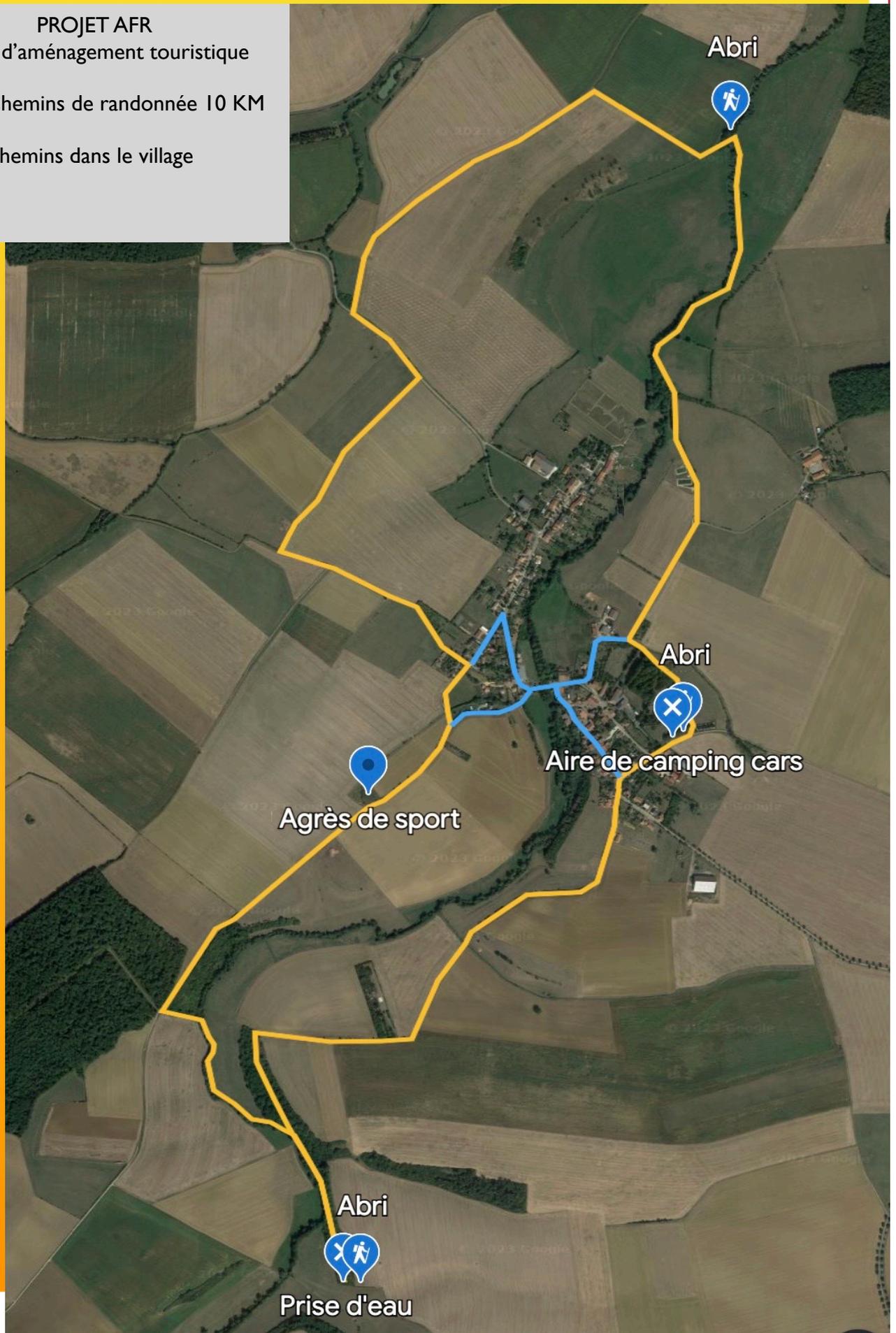
<sup>6</sup> Conseillers présents MM. Pariselle, Louis, Pariselle, Julien, Joyeux, Grandidier, Vivien, Ragot. Petit rappel, en 1800 les maires et les conseillers sont désignés par le Préfet. De 1830 à 1848 les conseillers sont élus par les hommes de 21 ans et ceux qui ont le plus de revenus (suffrage censitaire). Mais, le maire et son adjoint sont désignés par le Préfet parmi les conseillers. En 1848 le suffrage universel donne le droit de vote à tous les hommes de 21 ans ; les conseillers doivent avoir plus de 25 ans et élisent maire et adjoint. En 1852 Napoléon III ne modifie rien, sauf le retour à la désignation par le Préfet du maire et des adjoints. A partir de 1871 c'est le système actuel qui est mis en place, avec comme grand changement depuis, le droit de vote des femmes et leur éligibilité en 1944 et l'âge de la majorité à 18 ans en 1974.

# ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT

## PROJET AFR

Projet d'aménagement touristique

-  Chemins de randonnée 10 KM
-  Chemins dans le village



# AFR, IMPOTS

Dans son édito, Mme la Maire évoque le projet mené par l'AFR (association foncière de remembrement). Il est utile d'apporter ici un certain nombre d'éclaircissements et de précisions.

L'AFR est une association de loi 1901 souvent mise en place dans une commune au moment du remembrement foncier. Son rôle est notamment de s'occuper des travaux connexes qui font suite à l'opération de remembrement, création de chemins, travaux hydrauliques (fossés).

Son financement est assuré par une taxe prélevée sur chaque hectare dans le périmètre du dit remembrement. Pour Ville-sur-Yron la taxe est actuellement de 3€ l'hectare.

Sa gestion est assurée par un certain nombre de membres:

- 3 propriétaires dans le périmètre de remembrement nommés par la chambre d'agriculture :

Mr Muller Jean-Louis, Mr Mangin Hubert, Mr Schwartz Jacques

- 3 propriétaires dans le périmètre du remembrement nommés par le conseil municipal :

Mr Delafont Raphaël, Mr Deshayes Jean-Paul, Mr Muller Gérald

Madame la Maire membre de plein droit, a la possibilité de se faire représenter par un membre du Conseil Municipal, en l'occurrence monsieur Jackie CESARONI.

Et le directeur des territoires ou son représentant.

Ses membres élisent un président, un vice-président et un secrétaire.



Cette équipe a ainsi décidé de mener un gros projet d'aménagement touristique autour des chemins de randonnées de Ville-sur-Yron.

Plusieurs abris seront disposés sur le parcours, un espace avec un certain nombre d'agrès (parcours de santé) sera également installé. Et le point d'orgue du projet sera l'aménagement d'une aire d'accueil pour camping-cars.

Le financement de cette opération sera soutenu à 100% par des fonds européens après instruction de la demande.

Que tous ses membres et en particulier son président soient remerciés pour leur investissement.

Jacques Schwartz

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTS

(taxe foncière bâtie- non bâtie, taxe d'habitation résidence secondaire)

Le conseil municipal a voté le maintien pour 2023 les taux sur les taxes foncières bâties et non bâties et sur la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, dans la mesure où les bases ont au préalable été augmentées au niveau national de 7.1%.

Pour mémoire, les taux au niveau communal n'ont pas fait l'objet d'augmentation depuis 2014.

A l'unanimité, les taux ont été maintenus comme suit :

Taxe foncière sur le bâti : 17.74 %

Taxe foncière sur le non bâti : 27.44 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.69 %

# INFOS EN VRAC !! A RETENIR..ET A VENIR !!

## BALADE SOLIDAIRE Le dimanche 4 juin 2023

A Ville-sur-Yron une **Balade Solidaire** a été organisée par La Fédération départementale de Meurthe-et-Moselle de la fondation Groupama au profit de l'association AREMIG, en partenariat avec l'Association du Marathon d'Arthur.

La somme de 4 944€ a été récoltée pour le projet qui financera des mesures et des temps de rencontre à destination des familles et enfants malades.



## GESTES AUX PREMIERS SECOURS

Les pompiers de Mars-la-Tour en partenariat avec la commune ont formé une quinzaine de personnes aux premiers gestes de secours le mercredi 28 juin à la salle René Bertin.



### NETTOYONS LA NATURE

RDV le Dimanche 24 septembre  
À 9H30 devant la mairie

### CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le passage du jury se fera le lundi 17 juillet

### DON DU SANG

A eu lieu le jeudi 19 janvier 2023  
Le prochain RDV aura lieu le 21 septembre 2023

### PARTIR EN LIVRE AVEC L'OLC « BALADE CONTÉE »

Samedi 8 juillet  
Départ et arrivée : Mairie de VsY  
Boucle de 2,5km dans le village



### PERMANENCE D'ÉTÉ EN MAIRIE

**En juillet** : Tous les mardis et vendredis, sauf le 14 juillet  
**En août** : Les mardis 8, 22, 29 août  
Les vendredis 18, 25 août

# VOIRIE

## Synthèse du rapport de MMD54 sur la sécurité de la traversée du village

La vitesse excessive dans la commune de Ville-sur-Yron a conduit le conseil municipal à diligenter un rapport auprès de Meurthe-et-Moselle Développement54, pour rappel la commune en tant d'adhérente à MMD54 peut bénéficier d'une assistance technique sous forme de conseil dans plusieurs domaines dont la voirie.

La synthèse de ce rapport est édifiante, de la même façon que la nature a horreur du vide, l'automobiliste a horreur de perdre son temps.

Peu importe les moyens mis en place sur la voirie dans le but de faire ralentir les automobilistes, ceux-ci trouveront toujours un moyen de rattraper le temps qu'il auraient perdu sur une chicane, un ralentisseur ou une priorité à droite...

Prenons quelques exemples, et soyons honnête envers nous-même, ne sommes-nous pas tous pareils...

- Les écluses consistent en un rétrécissement d'un ou des deux côtés, décalés. Plusieurs facteurs doivent être pris en compte de ce dispositif. Principalement une largeur de voirie suffisante pour contraindre l'automobiliste à une manœuvre contraignante. **L'automobiliste « moyen », un habitué cherchera une manœuvre d'évitement en se déportant largement sur la voie de gauche afin de passer l'obstacle avec le moins de gêne.**

- Les ralentisseurs ou communément appelés dos-d'âne ou cassis (mais plus dans le sud de la France) consistent eux en une surélévation de la chaussée, la réglementation impose de les intégrer dans un ensemble de 3 aménagements inter distants de 150 mètres. Leur principal inconvénient est le bruit qu'ils génèrent en particulier lors de passage de remorques à vide. **L'automobiliste « moyen » (à nouveau) contraint de ralentir pour affronter cet obstacle, ne manquera pas de réaccélérer fortement pour grapiller les quelques secondes perdues causés par ce ralentisseur.**

- Dernier exemple et pas des moindres vu qu'elles fleurissent un peu partout dans les villages, les régimes de priorités (cédez-le-passage, stop, feux, priorité à droite...) Pour être effectivement respectées, elles doivent se justifier par une configuration des lieux permettant à l'automobiliste d'appréhender la raison d'être de la perte de sa priorité. Ces options parmi les moins onéreuses de celles présentées dans le rapport, sont les plus « faciles » à contourner. Effet certain sur le conducteur respectueux, mais effet pervers sur les habitués pressés. **Reprenons notre automobiliste « moyen » qui aura tendance à réaccélérer à la suite de la perte de sa priorité, à nouveau pour rattraper sa perte de temps. Et avec l'habitude, il ne fera même plus attention à la priorité à droite du bout de la rue... après tout il n'y a jamais personne....**

### **En conclusion : Il n'y a pas de solution miracle !**

Ainsi dans les petites agglomérations, il est préférable de réfléchir à conserver l'esprit de cohabitation de tous les usages de la voie publique. Et donc par de petits éléments d'aménagement incitant à modifier sa conduite, sa trajectoire et sa vitesse pour l'automobiliste, à apporter une position sécurisante ponctuellement aux usagers « doux », piétons et deux roues en particulier dans les zones où visibilité et espace sont réduits.



## **Protocole d'accord transactionnel entre la commune de Ville-sur-Yron et la société WH SAS**

La commune portée par ses élus a multiplié les requêtes en vue de solutionner ce problème. Ville-sur-Yron n'a pas les moyens financiers de refaire la voirie « dégradée ». En outre ces affaissements découlant des travaux réalisés en 2011 – 2012, nous nous sommes rapprochés du groupement d'entreprise qui a réalisé les dits travaux. La commune a eu recours à sa garantie décennale.

Le 23 novembre 2022, une réunion sur site a été organisée, un accord entre les différents parties a été conclu, et l'emprise des travaux a été définie. La réfection de la chaussée est prévue au cours de cet été et durera environ 2 jours

Articles Mathieu Eisenberg

# LA VIE DU VILLAGE



## ATELIERS COOPERATIFS

### Faucardage des roseaux de la STEP

le samedi 18 février 2023

**Ouverture du chemin communal**  
menant à la prise d'eau (coté Hannonville)  
avec le Parc Naturel Régional de Lorraine  
le samedi 10 mars 2023



### Plantations des massifs de plantes annuelles

le lundi 22 mai 2023

### Travaux de voirie

Marquage au sol  
Rebouchage de trous  
Le samedi 3 juin 2023



Le vendredi 31 mars  
Le Parc Naturel Régional de Lorraine a  
organisé une sortie nature, sans bruit et  
à la belle étoile, à la découverte des  
rapaces nocturnes de nos campagnes.  
Cette sortie était proposée dans le  
cadre de la nuit de la chouette.

Le samedi 27 mai  
Balade poétique et musicale  
avec la Compagnie du théâtre  
du Jarnisy

Cérémonie  
commémorative  
du 8 mai 1945



# INFOS FOYER RURAL

Soirée pyjama de Pernelle et Clémence  
le 14 janvier 2023



Spectacle et conte médiéval interactif « Les 7 clés »  
samedi 14 janvier 2023



Soirée Tartifète année 80  
Le 18 février 2023



Lancement du club d'oenologie le 10 février 2023  
Romain de la sommellerie de France animera l'atelier une fois par mois

Soirée Saint Patrick  
le 18 mars 2023



Atelier de Pernelle Carnaval  
le samedi 25 mars 2023

Reprise du sport avec Marie  
le mercredi 13 septembre à 18h30



Fête de la musique  
le 24 juin



# INFOS FOYER RURAL



Chers villageois(es),

Nous sommes ravis de vous retrouver pour vous partager un récapitulatif des événements organisés par le Foyer Rural de Ville-sur-Yron depuis le début d'année. Notre association, dédiée à la vie associative du village, a travaillé avec enthousiasme pour vous offrir des moments de convivialité. Voici un aperçu de nos activités passées :

En janvier, nous avons démarré l'année avec le traditionnel ramassage des sapins dans le village. Puis, nous nous sommes retrouvés autour de la galette des rois qui a réuni une dizaine d'enfants enchantés de partager ce moment gourmand et festif.

En février, une soirée inoubliable aux couleurs des années 80 a transporté plus de 100 personnes dans une ambiance rétro. Un grand merci au DJ BebelSound, qui a sublimé l'évènement.

Soirée phare du foyer, la Saint Patrick, cette année encore, eu un franc succès avec plus de 100 participants. Merci au groupe "Roule ma poule" pour l'animation et au chef Philippe de nous avoir régaler avec un repas thématique aux saveurs de l'Irlande.

Pour les amateurs de vin, plusieurs ateliers d'œnologie ont été animés par Romain de la Sommellerie de France avec à l'honneur les régions viticoles du Languedoc, de Bordeaux et de la Loire. Ces moments de partage et de découvertes gustatives ont été très appréciés

par les participants. D'autres ateliers suivront.

En avril, une chasse aux œufs de Pâques a enchanté une quinzaine d'enfants à la salle René Bertin. Ils se sont amusés à dénicher les délicieuses surprises dissimulées autour de jeux préparés par Céline & Pernelle, merci à elles !

Le stage de théâtre, encadré par Benoît, a permis aux participants de développer leur créativité et de se familiariser avec les arts de la scène. Ils ont vécu une expérience enrichissante et divertissante, laissant s'exprimer leur imagination.

Les enfants ont également embelli le village avec leurs talents artistiques.

L'année d'animation se termine avec la fête de la musique, le tournoi sportif et la balade contée de Luc début juillet.

Nous remercions chaleureusement tous les participants, les bénévoles et les partenaires qui ont contribué au succès de ces activités. Votre enthousiasme et votre soutien sont essentiels à la vitalité du foyer et à la vie du village.

Restez à l'affût de nos prochains événements ! A venir l'assemblée générale à la rentrée.

L'équipe du Foyer Rural de Ville-sur-Yron

## AVIS AUX ARTISANS ET ARTISTES DU VILLAGE !

Un marché de Noël au village sera organisé le 9 et 10 décembre.



Si vous souhaitez tenir un stand pour vendre vos produits, inscrivez-vous vite auprès de Nathalie Rodriguez, les places sont limitées!!

**COMITÉ RÉDACTIONNEL:** Maud Lorenzi, Jacques Schwartz, Nathalie Rodriguez, Mathieu Eisenberg

**MISE EN PAGE:** Nathalie Rodriguez

Imprimé par nos soins

